



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 86456 / MEA / DGEE / BEX

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, 28 OCT. 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :
bex.exasup@education.pf

Aux

candidats individuels du BTS session 2022

Objet : BTS : épreuve obligatoire de certification en anglais à compter de la session 2022.
Conditions à remplir pour bénéficier d'une dispense.

Réf. : Décret n° 2020-398 du 03 avril 2020

Madame, Monsieur,

Le décret 2020-398 du 3 avril 2020 rend obligatoire la passation d'une certification en langue anglaise pour tous les étudiants de BTS à compter de la session 2022. La passation de cette certification conditionne l'obtention du diplôme.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les conditions à remplir pour bénéficier d'une dispense à cette épreuve obligatoire.

Inscription à l'épreuve obligatoire de certification en anglais (Cyclades)

A compter de la session 2022, tous les candidats sont inscrits automatiquement, par défaut, à cette épreuve. L'épreuve de la certification en langue anglaise (C-ANGL) est mentionnée sur la confirmation d'inscription envoyée aux candidats via le portail CYCLADES.

Conditions à remplir pour bénéficier d'une dispense à l'épreuve de certification en anglais

Les certifications qui vous permettront d'être dispensé(e) de l'épreuve obligatoire de certification en anglais prévue par le décret du 3 avril 2020 sont les suivantes :

- Aptis English certificate
- Cambridge English certificate
- C2 Proficiency / Cambridge English
- IELTS
- LanguageCert International ESOL
- Linguaskill

- TOEFL
- TOEIC

Ces exemptions ne sont valables que si vous avez passé le test deux ans maximum avant l'année prévue de certification soit en 2020 pour la session d'examen 2022 du BTS.

La dispense pour la certification est traitée à l'identique de tous les cas de dispense pour toute autre épreuve.

Dans Cyclades, il n'y a pas de rubrique spécifique pour la dispense de certification en anglais. Vous vous positionnez dans la rubrique « dispense d'épreuve ».

Pièce justificative à fournir à l'inscription pour bénéficier d'une dispense à l'épreuve de certification en anglais

Comme pour tout type de dispense, un message vous invitera à joindre une pièce justificative, telle qu'une photocopie de votre diplôme ou de la certification en langue obtenu antérieurement (datant de 2020 au maximum).

Pour que votre demande de dispense soit validée, vous devrez obligatoirement transmettre votre pièce justificative au bureau des examens de la DGEE, au plus tard le 26 novembre 2021, délai de rigueur.

Vous êtes invité(e) à vérifier sur votre confirmation d'inscription, que la dispense à l'épreuve de certification en langue (C-ANGL) a bien été prise en compte, avant de nous la retourner.

Le pôle des examens supérieurs se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet (bex.exasup@education.pf).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Ministre et par délégation



Eric TOURNIER